

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 16 novembre 2017

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 14

Etaient présents : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – ASSELIN Marie-Christine – DENIS Geneviève – DELAUNAY Thierry – FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent – BEAUDUCÉL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – PINSARD Gisèle – SEVENO Hervé

Absents excusés : Auguste FAUVEL

Secrétaire de séance : Christelle HALLET

Ordre du jour :

- Convention fourrière animale
- Contrat d'association avec l'école privée : Actualisation de la participation financière
- Lotissement des Lavandières : Acquisition des parcelles
- Transfert de la compétence « développement économique » à Vitré Communauté
- Rapport 2016 sur le prix et la qualité de l'eau
- Limitation de vitesse dans le chemin dit « des Poulailleurs »
- Mise en place des bornes d'apport volontaire (rue de la Gaïeté)
- Date des vœux 2018

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Fixation du prochain conseil municipal
- Rencontre avec La Poste à propos de l'adressage
- Nom du lotissement « l'orée des bois 2 »
- Demande du P'ty Bistrot
- Acquisition de petit matériel

I : Convention fourrière animale

La mairie a actuellement une convention avec Chenil Service à Betton pour une année qui arrive à terme au 31/12/2017. Après une consultation avec d'autres communes, il paraît plus intéressant de reconduire cette convention. Le tarif est de 0,793€ HT par habitant sur la base de 1101 habitants soit un coût de 873€09 HT sans limite d'intervention. Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

II : Contrat d'association avec l'école privée : Actualisation de la participation financière

Le contrat d'association doit être renouvelé pour l'année scolaire 2017/2018.

Le prix moyen proposé par la Préfecture est de :

- 1 180€ pour un maternelle (1 142€ l'année précédente)
- 372€ pour un primaire (374€ l'année précédente)

A la rentrée de septembre 2017, les inscriptions sont les suivantes :

- 57 enfants en maternelle dont 3 qui n'habitent pas la commune et dont 9 qui commenceront en janvier
- 87 enfants en primaire dont 12 qui n'habitent pas la commune

Le total serait de 99 624 € pour 144 élèves.

Le conseil municipal valide ce montant du contrat d'association.

III : Lotissement des Lavandières : Acquisition des parcelles

Le permis d'aménager est à l'étude.

Les terrains ne sont pas encore acquis et le conseil municipal doit mandater un notaire qui sera chargé de cet acte. Les terrains susceptibles d'être acquis appartiennent à deux propriétaires :

- Consorts Bordage : parcelle C74 C78 C318 C316 parcelles constructibles à 2€ le m² et la parcelle C141 qui est agricole à 0,50€ le m² sauf emplacement du lot 1 (conservé par la famille)
- Jean-Louis Bordage : parcelle C73 C142 C144 constructibles à 2€ le m² et C143 pour 1000€.

Le conseil municipal accepte que Madame le Maire signe les actes d'acquisition et mandate le notaire Maître Ouairy.

IV : Transfert de la compétence « développement économique » à Vitré Communauté

Les communes n'ont plus cette compétence depuis le 1 janvier 2017 dans le cadre de la Loi NOTre.

Les communes vont d'ailleurs vendre les terrains artisanaux à Vitré Communauté.

Madame Le Maire nous présente le rapport CLECT du 28 septembre 2017 concernant cette compétence. Ce transfert de compétence n'impacte pas la commune.

Le conseil municipal valide ce rapport par vote de 6 abstentions sur 14.

V : Rapport 2016 sur le prix et la qualité de l'eau

Marie-Christine Asselin nous présente le rapport du syndicat des eaux de Châteaubourg.

VI : Limitation de vitesse dans le chemin dit « des Poulailleurs »

Le 15 janvier 2016 ce sujet avait déjà été évoqué en conseil municipal. C'est une voie communale qui est interdite sauf aux riverains et engins agricoles. Cette voie est très empruntée et les voitures y roulent vite.

Compte tenu de tous ces éléments, madame Le Maire souhaiterait mettre une limitation de vitesse en plus du sens interdit. Un vote à main levée est fait : 10 votes pour et 4 contre donc l'arrêté municipal sera pris par madame le Maire pour une limitation à 50km/h.

VII : Mise en place des bornes d'apport volontaire (rue de la Gaïeté)

Monsieur Martinais a appris par le propriétaire du lotissement privé qu'un emplacement destiné à mettre des Bornes d'Apport Volontaire devait s'implanter en face de chez lui.

Après plusieurs discussions avec la mairie et les conseillers municipaux, une pétition a circulé sur le lotissement et a été signée par 47 domiciles sur les 59 existants.

Madame le Maire rappelle quelques éléments sur ce projet de lotissement :

- le terrain est constructible depuis 1988 et ce n'est pas une zone humide ou inondable
- au conseil municipal du 27 janvier 2017 le projet de 12 lots est présenté ; au conseil municipal du 17 février 2017 les tracés des réseaux, les parkings ainsi que les plateformes pour déposer les bacs gris sont discutés;
- 30 janvier 2017 certificat d'urbanisme déposé

- 23 mars 2017 dépôt du permis d'aménager
- 2 juin 2017 le permis est accordé

Concernant les déchets de ce lotissement, le lotisseur devra se conformer aux règles du SMICTOM. Jean-Yves et Thérèse ont consulté le SMICTOM pour savoir si un point BAV était envisageable ou pas. Le SMICTOM avait fait une étude il y a deux ans pour établir des points de collecte : un était prévu au début de la rue de la gaité. En juin, le SMICTOM a fait un plan transmis au service ADS avec un deuxième point nécessaire dans ce lotissement et qui du coup pourrait être situé à l'avenir sur la plateforme du dépôt des bacs gris.

Après discussion et explication aux habitants présents, le conseil municipal vote comme prévu initialement pour la plateforme de rassemblement des containers à 14 voix pour au lieu des BAV qui pour l'instant ne sont pas obligatoires mais seulement conseillées.

VIII : Date des vœux 2018

Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 14 janvier 2018 à 11h.

IX : Fixation du prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 19 décembre 2017 à 20h.

X : Rencontre avec La Poste à propos de l'adressage

La poste propose une étude pour que chaque domicile de la commune ait un numéro.

XI : Nom du lotissement « l'orée des bois 2 »

Le conseil municipal valide le nom de « l'allée des écureuils » pour la rue du nouveau lotissement.

XII : Demande du P'ty Bistrot

Le P'ty Bistrot souhaite faire des travaux dans les locaux et prend à sa charge le coût.

XIII : Acquisition de petit matériel

Quelques devis ont été faits pour acheter des petits outillages pour l'employé municipal.